

URBANISME

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER No 29765-516, ACCOMPAGNÉ DE SON CONCEPT ÉNERGÉTIQUE TERRITORIAL, SITUÉ AU CHEMIN DE LA GRADELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COLOGNY

Vu la mise à l'enquête publique du projet de plan localisé de quartier No 29765-516, accompagné de son concept énergétique territorial, situé au chemin de la Gravelle sur le territoire de la commune de Coligny; vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Coligny, du 17 novembre 2011;

- vu les modifications apportées au projet; vu l'article 6 de la loi générale sur les zones de développement (L 135), le projet de plan, tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, a été dressé par le Département des constructions et des technologies de l'information et peut être consulté:
- au **Département de l'urbanisme**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), tél. 022 546

73 00 et sur internet à l'adresse suivante: www.ge.ch/amenagement/procedures;

- à la **mairie de Coligny**, 24, route de la Capite (heures d'ouverture: lundi à jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h), tél. 022 737 49 49.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au **14 septembre 2012**, compte tenu des périodes de suspension des délais de recours visés à l'article 17A de la loi sur les procédures administratives (LPA), quiconque est atteint par le projet de plan localisé de quartier et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié ou écarté peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER No 29736-511, ACCOMPAGNÉ DE SON CONCEPT ÉNERGÉTIQUE TERRITORIAL, SITUÉ AU CHEMIN DE CHALLENGIN, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Vu la mise à l'enquête publique du projet de plan localisé de quartier

No 29736-511 accompagné de son concept énergétique territorial situé au chemin de Challendin, sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, du 13 avril 2011;

vu le référendum communal contre la décision du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries; vu la votation communale, du 27 novembre 2011;

- vu l'article 6 de la loi générale sur les zones de développement (L 135), le projet de plan, tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, a été dressé par le Département de l'urbanisme et peut être consulté:
- au **Département de l'urbanisme**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante: www.ge.ch/amenagement/procedures;
 - à la **mairie de Chêne-Bougeries**, 136, route de Chêne (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h), tél. 022 869 17 17.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication soit jusqu'au **15 septembre 2012**, compte tenu des périodes de suspension des délais de recours visés à l'article 63 alinéa 1 de la loi sur les procédures administratives (LPA), quiconque est atteint par le projet de plan localisé de quartier et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié ou écarté peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER No 29830-533, ACCOMPAGNÉ DE SON CONCEPT ÉNERGÉTIQUE TERRITORIAL, SITUÉ AU CHEMIN DE LA CROIX-DE-PLOMB SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RUSSIN

Vu la mise à l'enquête publique du projet de plan localisé de quartier No 29830-533, accompagné de son concept énergétique territorial, situé au chemin de la Croix-de-Plomb, sur le territoire de la commune de Russin;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Russin, du 15 mai 2012;

vu l'article 6 de la loi générale sur les zones de développement (L 135), le projet de plan, tel qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, a été dressé par le Département de l'urbanisme et peut être consulté:

- au **Département de l'urbanisme**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante: www.ge.ch/amenagement/procedures;
- à la **mairie de Russin**, 1, place du Mandement (heures d'ouverture: mardi et vendredi de 7 h 30 à 11 h 30, mardi après-midi de 16 h à 18 h), tél. 022 754 90 00.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication soit jusqu'au **15 septembre 2012**, compte tenu des périodes de suspension des délais de recours visés à l'article 17A de la loi sur les procédures administratives (LPA), quiconque est atteint par le projet de plan localisé de quartier et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié ou écarté peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

Le conseiller d'Etat
François LONGCHAMP.

COMMUNES

COMMUNE D'ONEX

Les membres du Conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **mardi 4 septembre 2012 à 19 h** à la salle du Conseil municipal, 16, place Duchêne, avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2012.
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale en remplacement de M. Antonio Perin, démissionnaire.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Informations du Conseil administratif sur les objets en suspens.
7. Questions sur les points 3, 5 et 6.

Propositions du Conseil municipal

8. Rapport de la commission des finances (FIN-201-1238): Rapport de la Cour des comptes (projet de motion PM/262 du groupe PLR). Rapporteur: M. Dominique Vuagnat - Rapport de la Cour des comptes (projet de motion PM/262 A de la commission des finances).
9. Rapport de la commission d'urbanisme (UR-130-1239): Avant-projet de Plan directeur communal - Information sur les grandes options proposées. Rapporteur: M. Dominique Vuagnat - Révision du Plan directeur d'Onex (projet de résolution PR/167 de la commission d'urbanisme).
10. Contre-projet «Encourageons les entreprises onésiennes à former des apprentis et à engager des jeunes diplômés pour un premier emploi» à l'initiative municipale «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (projet de délibération No 1999 des groupes PDC, MCG et PLR).

11. Installation d'une patinoire provisoire pendant les mois d'hiver (projet de motion PM/264 du groupe MCG).

Propositions du Conseil administratif

12. Téléonex - Entrée en matière pour une vente des parts de la Ville d'Onex (projet de résolution PR/168).
13. Crèche Rondin Picotin - Crédit de fonctionnement supplémentaire (projet de délibération No 2000).
14. Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Réalisation d'un immeuble et garantie financière (projet de délibération No 2001).
15. La Gavotte - Projet de modification des limites de zones No 29867-527 (projet de délibération No 2002).
16. Nant-de-Cuard - Stratégie d'aménagement - Participation communale à l'étude - Crédit (projet de délibération No 2003).
17. Système de vidéosurveillance - Projet de règlement (projet de délibération No 2004).

18. Chemin du Pré-Longet - Projet de PLQ No 29796-527 (projet de délibération No 2005).

19. Place des Deux-Eglises - Installation de deux coffrets électriques - Crédit (projet de délibération No 2006).

Autres propositions

20. ACG - Décisions de l'AG du 20 juin 2012 concernant les participations FI 2013 à:
 - Création de places de crèches
 - Bibliobus
 - Culture
 - Promotion du sport
 - Grand Théâtre
 - Financement d'investissements informatiques généraux
 - GIAP (fonctionnement et informatique).
21. Réponse du Conseil administratif à la motion M/248 A du 3 avril 2012: Suppression du centime additionnel de l'impôt sur les chiens.
22. Réponse du Conseil administratif à la motion M/256 du 7 février 2012: Location des salles - Modification des jours de location.
23. Réponse du Conseil administratif à la motion M/257 A du 7 février 2012: Nouveaux horaires TPG - Amélioration à exiger pour les Onésiens.
24. Réponse du Conseil administratif à la motion M/258 du 3 avril 2012: Problème sécuritaire aux Galeries du Loup.
25. Propositions individuelles et questions.

Onex, le 23 août 2012.

Le président:
F. MUMENTHALER.

VILLE DE VERNIER

Conseil municipal

Le Conseil municipal *extra-muros* est convoqué en séance ordinaire **mardi 4 septembre 2012 à 20 h 30, à l'école des Libellules** (salle de gymnastique), 16, route de l'Usine-à-Gaz, avec l'ordre du jour suivant:

Projets de délibérations du Conseil municipal
Pétitions

- Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 215 - 05.06 «Habitats Seniors pour la construction de logements pour les aînés».
- Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 234 - 05.10 «Pour la création de jeux d'enfants pour les 0-4 ans ainsi que de jeux d'eau au parc de Balxert».
- Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 348 - 07.01 «Création de nouveaux jeux dans le préau de l'école de Balxert».

Projets de délibérations du Conseil administratif

- Crédit d'investissement pour le projet de stations de vélos en libre service sur le territoire de la Ville de Vernier.

Motions

- Jouer c'est apprendre la vie.
- Pour éviter le piège d'une jonction autoroutière meurtrière.
- Pour un étang aux Libellules.
- Habitat coopératif: une solution pour la mixité sociale à Vernier.
- Des logements abordables par une maîtrise immobilière responsable.
- Réponse du Conseil administratif à la motion M 154 A - 05.06 «Pour des prestations sociales équitables et transparentes».
- Réponse du Conseil administratif à la motion M 170 A - 05.03 «Pour mieux comprendre les causes structurelles de la paupérisation et les mécanismes qui conduisent à la pauvreté».
- Réponse du Conseil administratif à la motion M 384 A - 07.05 «Le mentorat».
- Réponse du Conseil administratif à la motion M 425 B - 10.11 «Ouverture le week-end aux Verniolans des salles de sport».
- Réponse du Conseil administratif à la motion M 101 - 11.12 «L'Alibi ne doit pas servir d'alibi».
- Réponse du Conseil administratif à la motion M 119 - 12.01 «Visibilité et sécurité pour nos APM: ça passe enfin la rampe?».
- Réponse du Conseil administratif à la motion M 176 - 12.05 «Protégeons les cyclistes à Châtelaine!».

Résolutions

- Cinémas Pathé Balxert: enterrons la hache de guerre.
- Pour la fermeture au trafic de transit du chemin de Mouille-Galand.
- La commune de Vernier participe à la campagne de l'USAM «J'achète en Suisse». Passons de la parole aux actes!
- Réponse du Conseil administratif à la résolution R 177 A - 12.05 «Un seul corps de sapeurs-pompiers professionnels sur le canton: le S.P.S.G. Nouvelle caserne! Gouvernance revue?».

Interpellations

- Questions écrites
- Conscils municipaux extra-muros.
- Buvette du 1er août: les gobelets sont consignés!
- Voyage en Espagne!
- Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 188 - 12.05 «Que se passe-t-il dans les locaux prêtés au GIAP par la Ville pas Commune?».
- Complément de réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 189 - 12.05 «Une Migros Outlet à Vernier? Oui, mais sans mesures au rabais».
- Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 193 - 12.05 «Licenciement politique, où se cache la vérité!».

Questions orales

Vernier, le 28 août 2012.

Le président:
D. CHIARADONNA.

CONSULTATION PUBLIQUE

Etat de Genève, commune de Confignon, commune de Plan-les-Ouates: projet de plan directeur de quartier Les Cherpines (PDQ 29897)
Le contexte

Située sur les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, le site des Cherpines a donné lieu à une modification des limites de zones adoptée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010 et confirmée par votation le 15 mai 2011, en vue de réaliser un nouveau quartier mixte principalement destiné au logement et la réalisation de nouveaux équipements publics. Il est envisagé d'accueillir 3000 logements, pour une population future d'environ 7500 habitants, soit plus de la moitié des 14000 habitants que comptent les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, et d'installer environ 2500 nouveaux emplois. La gestion de ce développement dans le contexte d'une agglomération en constitution et la prise en compte de l'environnement, du paysage et de la mobilité dans un projet de quartier durable, soulèvent de nombreux défis abordés dans le projet de plan directeur de quartier (PDQ).

Le plan directeur de quartier

Le rôle du PDQ est d'instituer une vision d'ensemble. Il permet d'élaborer un projet cohérent sur un périmètre donné et de définir une stratégie de mise en œuvre, tout en garantissant une haute qualité de vie dès le départ. Le PDQ se concentre sur les aspects stratégiques, qui serviront de base à la concrétisation du quartier. Il définit la charpente nécessaire au fonctionnement du quartier dans son ensemble (accessibilité, modes doux, qualité paysagère, etc.). Le PDQ renforce l'action des autorités communales et cantonales, il favorise l'information de la population et des acteurs privés, il facilite les projets de constructions. C'est une traduction réglementaire du projet qui lie les autorités cantonales et communales.

La consultation publique

En application de l'article 10, alinéas 5 et 6, LaLAT (L1 30), le Département

de l'urbanisme en collaboration avec les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, engagent une consultation publique du **31 août au 1er octobre 2012** sur le projet de plan directeur de quartier.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés:

- au **Département de l'urbanisme** (DU), réception de la direction générale de l'office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h);
- à la **mairie de Confignon**, 2, chemin de Moulaz (heures d'ouverture: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et le mercredi de 8 h à 12 h et de 17 h à 18 h 30);
- à la **mairie de Plan-les-Ouates**, 3, route des Chevaliers-de-Malte (heures d'ouverture: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le mercredi de 8 h à 17 h 30).

Une séance d'information publique est organisée le **jeudi 30 août à 17 h**, à l'aula de l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann, 24, route de Base, 1228 Plan-les-Ouates.

Une exposition publique est organisée du **vendredi 31 août au dimanche 9 septembre** (de 17 h à 20 h sauf week-end et jour férié de 14 h à 18 h) à l'aula de l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann.

Les observations relatives à ce projet de PDQ doivent être adressées par écrit à l'office de l'urbanisme, à la mairie de Confignon ou à la mairie de Plan-les-Ouates, en écrivant aux adresses suivantes:

- Etat de Genève - DU / OU / DGP
5, rue David-Dufour
CP 224 - 1211 Genève 8
- Commune de Confignon
2, chemin de Moulaz
1232 Confignon
- Commune de Plan-les-Ouates
3, route des Chevaliers-de-Malte
1228 Plan-les-Ouates

Elles peuvent également être déposées sur Internet à l'adresse suivante: <http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/cherpines-723-4808.html>

